

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**CITE DE L'EMPLOI DE CALAIS :  
POINT D'ETAPE DU DISPOSITIF**

Arras, le 3 février 2022

Labellisée fin 2021 par le Gouvernement, la Cité de l'Emploi de Calais propose une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi et du social, pilotée par les services de l'Etat et la Ville de Calais.

En appui du pilier « Emploi et développement économique » du contrat de ville, ce collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs, vise à garantir aux résidents des Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information et le même accompagnement que l'ensemble de la population.

Ce dispositif, porté techniquement par la Fabrique Défi et financé par l'État à hauteur de 100 000 € par an (sur deux ans), n'a pas vocation à se surajouter aux dispositifs existants mais de proposer un nouveau cadre de coopération pour impulser un traitement global des difficultés d'insertion des habitants des quartiers prioritaires.

Un poste de coordonnateur de la Cité de l'Emploi a ainsi été créé afin de coordonner les trois niveaux de la Cité de l'Emploi, que sont la mobilisation des partenaires autour du projet, le renforcement de l'accès aux dispositifs de droit commun et la réponse aux besoins non-couverts.

L'objectif est de :

- décloisonner les pratiques et d'articuler les dispositifs existants en mobilisant l'ensemble de la chaîne des acteurs du social, de l'emploi, de l'insertion et de la formation.
- construire une réponse adaptée aux difficultés et besoins identifiés localement, sur la base d'un diagnostic initial partagé.
- permettre aux acteurs d'aller vers les résidents des QPV et leur proposer des parcours articulés avec l'ensemble des mesures renforcées par le plan de relance.

**Des actions permettant de lever les freins identifiés seront mises en oeuvre au cours de l'année 2022.** Elles permettront de développer une offre de services mobilisant, au moment opportun, les dispositifs de droit commun dans des logiques de rattachement des publics.

L'habitant, qui bénéficiera de l'accompagnement intensif de la cité de l'emploi, s'engagera dans un processus de reprise d'activité à l'issue de son parcours.

**Service Départemental  
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)